

# Conseil Départemental

Réunion du DM2 2023/DOB 2024  
(du 20 octobre 2023 au 20 octobre 2023)

## FINANCES ET RESSOURCES

### Rapport du Président

XIII-A 2

Service Ingénierie Financière et Budgétaire - PFR / DF

### OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'article L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation d'un « rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, (...) qui fait l'objet d'un débat au Conseil Départemental ». Le présent rapport, établi selon les dispositions de l'article D.3312-12 du CGCT, a donc pour objet de présenter les grandes lignes du prochain budget primitif qui sera soumis au vote du Conseil Départemental lors de sa réunion du 15 décembre prochain.

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante du cycle budgétaire du Département. Il vise à déterminer les objectifs et les perspectives du prochain budget de la collectivité en adéquation avec les enjeux actuels.

Cette première étape du cycle budgétaire intervient en amont du vote du Projet de Loi de Finances pour 2024 (PLF 2024) et du prochain Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2024-2027 (PLPFP 2024-2027). Elle se déroulera avant l'achèvement du budget précédent, par conséquent sur la base d'éléments partiels. En contrepartie, les élus et les citoyens auront une visibilité sur les crédits budgétaires en amont de l'exercice auxquels il se rapporte.

Les perspectives budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte très incertain, marqué par la persistance d'une inflation élevée notamment sur les matières premières, conséquence du conflit qui oppose l'Ukraine et la Russie depuis février 2022. Les incertitudes liées à cette situation internationale sont susceptibles d'impacter nettement certains postes de dépenses et le panier de recettes des départements, particulièrement sensible à l'évolution de la conjoncture économique.

Dans cet environnement, le Département continuera de donner la priorité à la solidarité et aux investissements d'avenir, tout en poursuivant les actions engagées pour répondre aux défis et aux ambitions de demain, selon les marges de manœuvre offertes par une saine gestion des recettes départementales.

# SOMMAIRE

<b>Conseil Départemental</b> .....	1
<i>Réunion du DM2 2023/DOB 2024</i> .....	1
(du 20 octobre 2023 au 20 octobre 2023) .....	1
<b>I- LE CONTEXTE DE PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2024</b> .....	3
A. Un environnement économique incertain .....	3
B. Les mesures envisagées pour le PLF 2024 .....	6
<b>II- LE CADRE D'ELABORATION DU FUTUR BUDGET PRIMITIF 2024</b> .....	7
A. Situation et prévision des principales recettes de fonctionnement .....	7
<b>B. Situation et prévision des principales dépenses de fonctionnement</b> .....	10
C. L'investissement et son autofinancement .....	13
<b>Annexe A – Etat du personnel départemental</b> .....	17
<b>Annexe B – Etat de la dette départementale</b> .....	21
<b>Annexe C – Etat des engagements pluriannuels</b> .....	26

## I- LE CONTEXTE DE PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

### A. Un environnement économique incertain

- **Un ralentissement de la croissance mondiale dû à un taux d'inflation record**

Depuis le début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, la situation internationale est marquée par une inflation importante, qui a atteint partout dans le monde des sommets inédits depuis 40 ans.

En 2022, les mesures prises par la plupart des pays pour combattre l'inflation ont fortement pesé sur l'activité économique.

Au cours des derniers mois, la croissance économique a fait preuve d'une résilience inattendue grâce à une adaptation plus solide que prévu à la crise énergétique intervenue en Europe en 2022. La situation de l'inflation s'est également améliorée avec une baisse des prix de l'énergie, et le durcissement des politiques monétaires.

La réouverture de la Chine a également favorisé la stimulation de l'activité mondiale. La levée des restrictions imposées par sa politique « zéro Covid » a permis de libérer la demande de services contenue et de mettre fin aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Cependant, l'activité économique chinoise est conditionnée par plusieurs facteurs : une reprise de la consommation contrainte par la faible progression des revenus enregistrée en 2022, un taux élevé de chômage chez les jeunes et un ralentissement important du secteur de l'immobilier.

Dans ses perspectives économiques de juillet 2023, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit un passage de l'inflation globale à l'échelle mondiale de 8,7% en 2022 à 6,8% en 2023, puis à 5,2% en 2024. Cependant, l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix plus volatils de l'énergie et des denrées alimentaires, persiste.

Ainsi, l'économie mondiale montre des signes d'amélioration mais la reprise reste fragile, l'impact de la hausse des taux d'intérêt se faisant de plus en plus ressentir dans l'ensemble des économies. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), la croissance du PIB mondial devrait s'établir en 2023 à 3,0% (contre 2,2% annoncé en novembre dernier), avant de descendre à 2,7% en 2024, soit son taux annuel le plus bas depuis la crise financière mondiale (en excluant la période de crise du Covid-19).

Croissance relevée/ estimée (FMI)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Monde	2,6%	-3,1%	5,9%	3,5%	3,0%	2,7%
Etats-Unis	2,3%	-2,8%	5,9%	2,1%	1,8%	1,0%
Zone Euro	1,6%	-6,1%	5,4%	3,5%	0,9%	1,5%
<i>dont Allemagne</i>	1,1%	-3,7%	2,6%	1,8%	-0,3%	1,3%
<i>dont France</i>	1,8%	-7,8%	6,8%	2,5%	0,8%	1,3%
Chine	6,0%	2,2%	8,1%	3,0%	5,2%	4,5%

Compte tenu des incertitudes liées au contexte internationale, les hypothèses formulées en matière de prévisions économiques sont à manier avec précaution.

En effet, ces projections sont notamment liées à l'évolution de la guerre en Ukraine. A cela, s'ajoute le contexte international qui met en évidence des tensions géopolitiques de nature à fragmenter les échanges commerciaux au niveau mondial.

Les tensions grandissantes entre la Chine et Taïwan pourraient ainsi perturber les exportations de semi-conducteurs, indispensables pour la fabrication de nombreux appareils électroniques, Taïwan étant le premier producteur de ces composants.

- **Les économies européennes et française fragilisées par la persistance des tensions inflationnistes**

- Un resserrement des politiques monétaires européennes :

Dans les mois qui ont suivi le début de la guerre en Ukraine qui touche le continent européen, un taux d'inflation important s'est durablement installé.

Après plusieurs années où l'inflation était relativement faible, elle est aujourd'hui devenue un sujet de premier plan, impliquant d'importants changements de politique monétaire et mettant fin à près de sept années de taux négatifs.

En 2022, les prix de l'énergie ont augmenté de manière exceptionnelle (45% pour l'électricité et 107% pour le gaz). Les prix des denrées alimentaires ont également subi une forte hausse, l'Ukraine et la Russie représentant 30% des exportations de blé au niveau international. Malgré une baisse des prix de l'énergie et des matières premières depuis ce début d'année, le prix élevé des produits alimentaires a des répercussions considérables sur le budget des ménages.

Selon les chiffres d'Eurostat, le taux d'inflation annuel a de nouveau baissé en juillet 2023. Il s'est établi à 6,1% dans l'Union européenne. La zone euro enregistre quant à elle un taux de 5,3%. Ces chiffres étaient respectivement de 6,4% et 5,5% au mois de juin 2023.

Pour freiner l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a depuis juillet 2022 décidé, à dix reprises, de relever ses taux directeurs qui n'avaient pas été augmentés depuis le début des années 2010. A partir du mois de septembre 2023, le taux de dépôt est passé à 4,00%, celui de refinancement à 4,50% et celui de la facilité de prêt marginal à 4,75%. La BCE a indiqué que « *ces taux demeureront restrictifs aussi longtemps que nécessaire, pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation au niveau de notre objectif de 2% à moyen terme* ».

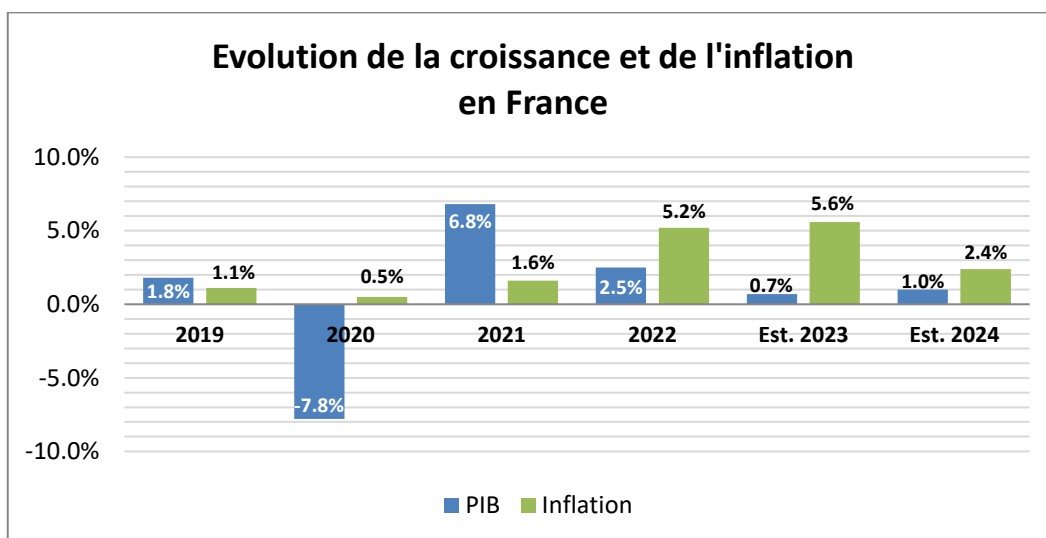
Les nouvelles projections de la BCE prévoient une hausse des prix de 5,6 % en 2023, puis de 3,2 % en 2024 et de 2,1 % en 2025, se rapprochant ainsi de l'objectif à moyen terme de 2%.

Par ailleurs, les économistes estiment que les principales banques centrales devraient approcher de la fin de leurs hausses de taux puisque l'inflation ralentit et tout comme la croissance sous la pression de la hausse des coûts d'emprunt.

➤ Les prévisions macroéconomiques pour la France :

Tout comme les autres pays européens, l'économie française subit les conséquences du conflit russo-ukrainien. Cependant, contrairement à l'Allemagne et l'Italie, la France devrait échapper à la récession, les prévisions de croissance en 2023 de la Banque de France s'établissant à 0,7%.

Grâce au recul des prix de l'énergie, l'inflation en France a commencé à se réduire. Après avoir atteint son sommet en février 2023 (7,3%), elle est tombée à 5,1% en juillet contre 5,3% le mois précédent. Sous réserve de l'absence de nouveaux chocs sur les matières premières importées, la Banque de France estime qu'elle devrait revenir autour de 2% d'ici 2025.



Dans le cadre du Programme de Stabilité (PSTAB) pour la période 2023-2027, publié en avril 2023, le Gouvernement envisage pour cette année une progression de l'activité en France de 1,0% et un rebond de 1,6% en 2024. Les mesures mises en place en faveur du pouvoir d'achat pour soutenir la consommation des ménages contribueraient au rebond de l'activité économique. L'inflation poursuivrait son recul progressif pour s'établir en 2023 à 4,9%. Elle atteindrait 2,3% l'année prochaine.

Concernant le niveau de la dette publique, le PSTAB estime qu'elle ferait l'objet d'une légère baisse, pour atteindre 109,9% en 2023. Sur la période 2023-2027, le Gouvernement s'est fixé pour objectif le retour à des comptes publics « normalisés » (avec un déficit public qui reviendrait sous le seuil de 3% à l'horizon 2027). Le niveau du déficit public atteindrait 4,9% du PIB en 2023, contre 4,7% en 2022.

Le Haut Conseil des Finances Publiques estime que la prévision de croissance du Gouvernement, présentée dans le PSTAB, « ne sont pas hors d'atteinte,

*mais semblent optimistes* ». Il juge également que le taux d'inflation annoncé en hausse pour 2023 (4,9%) et en baisse pour 2024 (2,6%) est « *sous-estimé* ». Enfin, il considère que les hypothèses formulées en matière de dette et de déficit sont « *peu ambitieuses au regard des engagements européens de la France et nettement moins rapides que celle prévue par nos partenaires européens* ».

Toutes ces prévisions sont à manier avec précaution, compte tenu du contexte économique actuel, toujours susceptible en 2023 de justifier des écarts significatifs par rapport à la trajectoire initiale.

## **B. Les mesures envisagées pour le PLF 2024**

Le PLF 2024 annonce pour la première fois depuis près d'une décennie que les dépenses de l'Etat vont baisser par rapport au budget de l'année précédente (4,8 milliards d'euros). Il est présenté pour l'essentiel comme un budget du « *désendettement vert* », favorisant le financement de la transition écologique.

- **Un verdissement des dotations d'investissement**

En vue de financer les projets de transition écologique portés par les collectivités territoriales, le Gouvernement a créé, lors du PLF 2023, le Fonds vert. Il a déjà annoncé sa reconduction et son augmentation pour le PLF 2024. Cette dotation serait portée à 2,5 milliards d'euros, contre 2 milliards d'euros l'année de son lancement.

Concernant les dotations d'investissement, le Gouvernement prévoit de les stabiliser à un haut niveau. Le montant des dotations de soutien aux investissements des communes ou de leurs groupements (DETR, DSIL, DPV), et des départements (DSID) devrait s'établir autour de 2 milliards d'euros.

Ainsi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités participeront au verdissement des dépenses publiques.

Le PFL 2024 envisage également de généraliser la présentation en budget vert à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants.

- **Une stabilisation de la DGF**

En 2023, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a fait l'objet d'une progression inédite depuis 13 ans de baisse ou de stabilité, le Gouvernement ayant proposé une augmentation de cette dotation de 320 millions d'euros.

Cependant, dans le rapport destiné au Parlement présentant les plafonds de dépenses publié le 16 juillet, le Gouvernement prévoit une DGF stable à 26,9 milliards d'euros (ce qui conserve la hausse intervenue l'année dernière). La DGF ne sera donc pas indexée sur l'inflation, comme le réclament la plupart des associations de collectivités locales, ce qui correspond à une baisse en volume.

- **Le report de la suppression totale de la CVAE pour les entreprises**

Afin d'assurer la transition écologique et numérique, et de renforcer la compétitivité des entreprises du territoire français, le Gouvernement a annoncé en 2022 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette décision s'inscrit dans la continuité de sa volonté d'alléger et de simplifier les impôts de production.

2022 était la dernière année de perception de la CVAE par les départements. Elle est remplacée, depuis 2023, par une fraction de TVA. Pour les entreprises, 2024 devait marquer la fin définitive de cet impôt. Cependant, compte tenu des difficultés économiques et de son impact sur les recettes fiscales de l'Etat, le Gouvernement envisage un nouvel étalement de cette suppression, d'un milliard d'euros par an, jusqu'à la fin du mandat en 2027 (la CVAE ayant déjà été réduite de moitié en 2023).

Ce report est sans conséquence pour les collectivités puisque la suppression, adoptée l'an dernier, était totale pour la sphère locale dès 2023.

## **II- LE CADRE D'ELABORATION DU FUTUR BUDGET PRIMITIF 2024**

Le budget 2024 tient compte des marges de manœuvre dégagées par la bonne tenue des recettes du Département (DMTO et TVA) pour engager de nouvelles dépenses visant, dans l'immédiat, à améliorer la prise en charge et l'accompagnement des Vendéens, et pour l'avenir à permettre à la collectivité de répondre aux engagements et aux défis de demain.

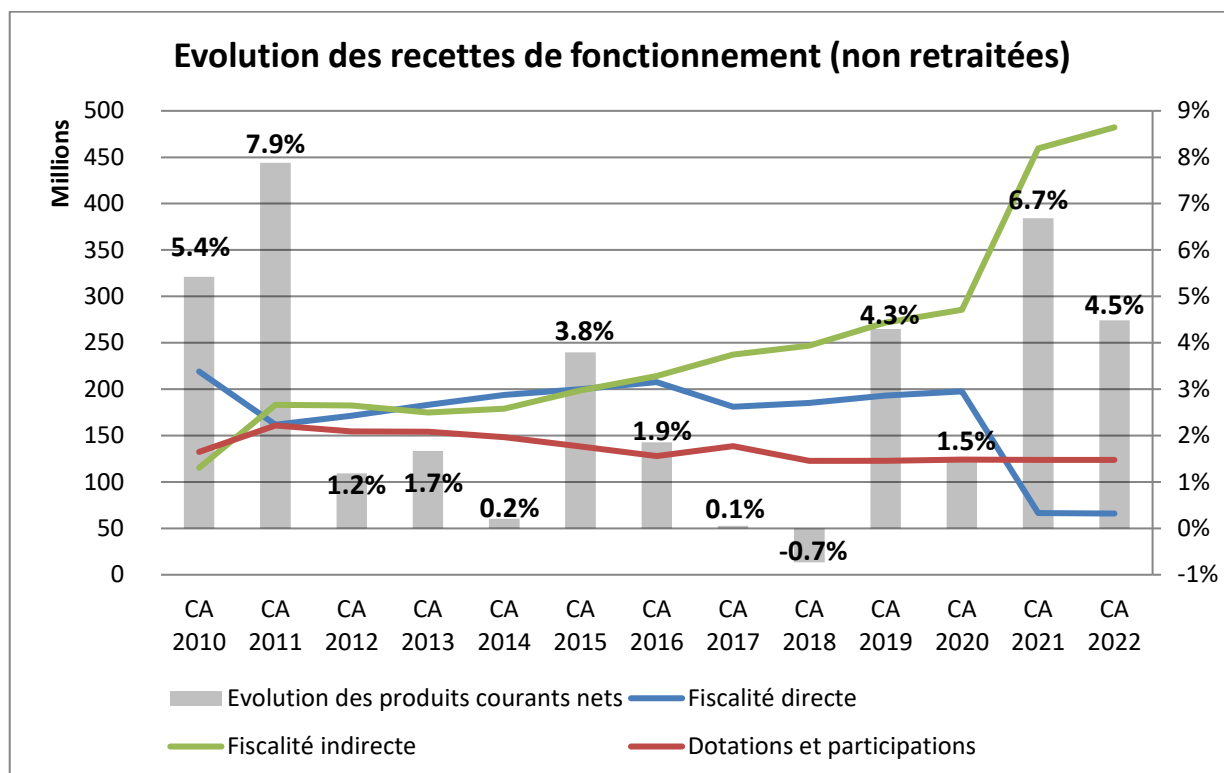
Cet effort sera naturellement conditionné à la volonté de ne pas obérer la capacité d'investissement du Département, en préservant, après la reprise des résultats 2023, le niveau de son autofinancement et en poursuivant la trajectoire engagée de maîtrise de l'endettement.

### **A. Situation et prévision des principales recettes de fonctionnement**

La composition des recettes départementales a fortement évolué sous l'effet des diverses réformes fiscales intervenues depuis 2010. En 2023, ce panier de recettes a fait l'objet d'une nouvelle évolution avec la suppression de la CVAE. La dernière recette fiscale directe des départements est remplacée par une nouvelle fraction du produit national de TVA.

Les principales recettes de la collectivité sont désormais de nature économique, et donc susceptibles de varier significativement en fonction de critères indépendants de l'action et de la volonté du Département.

La structure des recettes départementales est également marquée depuis plusieurs années par une diminution des concours de l'Etat, particulièrement significative entre les années 2014 et 2017. L'impact a été plus modéré pour la Vendée que pour d'autres départements grâce à l'évolution favorable du produit des droits de mutation (DMTO) jusqu'en 2023.



En 2022, les recettes de fonctionnement du Département se sont établies à 753,5 millions d'euros pour les seuls mouvements réels en progression de 3,9% par rapport à 2021. Cette hausse résultait principalement de l'augmentation du produit de TVA (+9,6% à 145,1 millions d'euros).

Pour 2023, si le niveau d'exécution des recettes se maintient sur la fin d'exercice, le total des produits de fonctionnement devrait fléchir sous l'effet de la diminution des DMTO.

En ce qui concerne le BP 2024, en l'état des informations disponibles et sous réserve des fortes incertitudes existant sur le plan économique, les recettes de fonctionnement du budget principal du Département devraient, sous réserve de l'évolution des DMTO, se situer en hausse par rapport au BP 2023, sous l'effet à la fois de l'évolution de produits fiscaux et d'une compensation partielle de charges imposées à la collectivité.

- **Une forte incertitude sur le produit des droits de mutation**

Grâce à l'attractivité du territoire, les droits de mutation ont connu, au cours des dix dernières années, une forte progression. Le niveau atteint par le produit des DMTO a établi de nouveaux records jusqu'en 2021.

Malgré le contexte inflationniste, la dynamique du marché de l'immobilier français est restée globalement bonne en 2022 avec un volume de transactions quasiment identique à celui de 2021.



Cependant, nous assistons en 2023 à une nette dégradation du marché immobilier liée notamment à la hausse importante des taux d'intérêt, venant altérer la demande et baisser les volumes de transaction. Avec cette inflexion sur le volume des transactions immobilières, les collectivités locales devraient connaître une baisse marquée de leurs DMTO dès 2023.

La projection pour 2024 se base sur la trajectoire observée au cours des derniers mois : au 1<sup>er</sup> septembre 2023, un produit de 90,2 millions d'euros a été perçu contre 112,1 millions d'euros à la même date en 2022, soit une baisse de 20%.

Compte tenu de ces chiffres, l'hypothèse privilégiée au BP 2024 est celle d'une prévision prudente, soit un produit maximum de DMTO en baisse par rapport à l'inscription du BP 2023 (140 millions d'euros).

- **Le dynamisme continu de la TVA**

La fraction de TVA, transférée en 2021 en compensation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et en 2023 de la CVAE, est une recette dont l'évolution dépend de l'activité économique et notamment de la consommation des ménages.

Cette fraction de TVA versée aux départements évolue conformément au produit de la TVA nationale perçu au cours de l'exercice. Ainsi, son produit peut varier significativement, à la hausse ou à la baisse, selon les aléas de la conjoncture économique. Cette recette non maîtrisable est donc susceptible de baisser fortement en période de crise.

Malgré le contexte international incertain évoqué plus haut, la projection du BP 2024 se situera en légère progression par rapport au montant prévisionnel notifié par l'Etat en 2022. Cette évolution tient compte à la fois d'un ralentissement de la croissance du PIB, couplée à une inflation moins forte qu'en 2022, et de l'effet rattrapage de 2023 sur 2024, lié au décalage entre les exercices budgétaires et la connaissance exacte du produit de TVA de l'année correspondante.

- **Le maintien des dotations perçues par le Département**

Le Département perçoit plusieurs dotations, versées majoritairement par l'Etat, les principales étant la dotation globale de fonctionnement (DGF), et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Le Gouvernement ayant annoncé une stabilisation de ses concours financiers, sauf mesures législatives nouvelles, l'inscription des dotations et participations de l'Etat pour le BP 2024 resterait constante par rapport à celle du BP 2023.

Par ailleurs, la dotation versée au Département par la Région des Pays-de-la-Loire pour la liaison maritime avec l'Île d'Yeu est envisagée à la hausse par rapport au BP 2023. Elle est destinée à compenser les charges supportées par la Régie départementale des passages d'eau de la Vendée (RDPEV) du fait de ses obligations de service public pour la desserte de l'Île d'Yeu au titre de la continuité territoriale.

Dans un contexte de très forte inflation, la stabilité des recettes versées par l'Etat et la Région en 2024 constituera une dégradation relative des ressources du Département.

- **Une reconduction des autres recettes fiscales**

Les autres recettes de fonctionnement du Département devraient peu évoluer, sauf dispositions contraires en loi de finances :

- le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), compensant les pertes financières liées à la réforme fiscale de 2010-2011, devrait rester stable ;
- le produit de la part départementale de l'accise sur l'électricité devrait être en légère augmentation, une baisse possible de la consommation étant compensée par la hausse significative des tarifs de l'énergie ;
- le montant de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) serait reconduit à un niveau proche de son montant 2023 ;
- la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA), compensant les prises de compétences des Départements en 2005 et les transferts au titre de la réforme de la fiscalité directe locale en 2010, devrait se situer à des niveaux légèrement supérieur à son produit 2023 ;
- le produit de la taxe d'aménagement (TA), dont les dates d'exigibilité se basent depuis 2022 sur la date d'achèvement des opérations imposables, est reconduit pour le BP 2024.

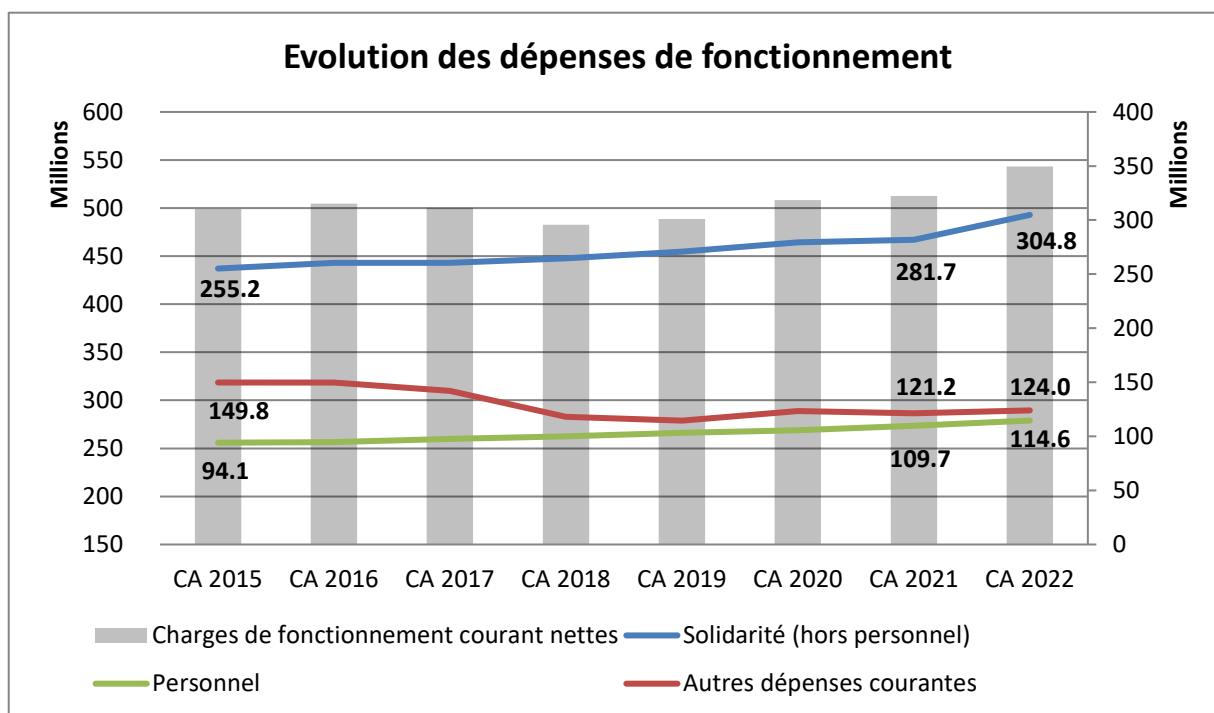
Les recettes inscrites au BP 2024, seront susceptibles d'être significativement revues dès le budget supplémentaire (BS) sur la base des dispositions votées en loi de finances, des notifications reçues des services de l'Etat ou au regard de l'évolution du contexte économique au cours des prochains mois.

## **B. Situation et prévision des principales dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement du Département sont constituées de trois grands ensembles : les dépenses de solidarité, les dépenses de personnel, et les autres dépenses courantes (frais de gestion courante, subventions aux associations et aux collectivités locales, dotations aux collèges publics et privés, contribution au SDIS).

L'évolution des dépenses de fonctionnement est restée relativement contenue au cours des dix dernières années, portée majoritairement par le secteur de la solidarité (+3,1% par an depuis 2012) et les dépenses de personnel (+2,2% par an sur la même période). La diminution significative en 2018 des « autres charges courantes », visible sur le graphique ci-dessous, correspond au transfert à la Région Pays-de-la-Loire de la compétence transport, ainsi que des dépenses associées. Retraitées, les « autres charges courantes » ont progressé en moyenne de 0,7% par an.

La crise sanitaire a provoqué une augmentation très significative des dépenses de fonctionnement dont la hausse a atteint, dès 2020, plus de 3,7%. L'impact du Covid-19 a été partiellement amorti en Vendée en raison d'un nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) proportionnellement faible au regard de sa population.



Par rapport au budget primitif 2023, les dépenses de fonctionnement seront mécaniquement en hausse pour l'année 2024 en raison de plusieurs facteurs : l'inflation et l'augmentation des coûts, l'impact direct ou indirect des mesures salariales décidées par l'Etat ou les besoins de la population, notamment dans le domaine social.

- **Des dépenses sociales toujours dynamiques**

Les dépenses sociales occupent une place prépondérante (environ 55%) dans le total des charges de fonctionnement du Département. Après une importante augmentation des dépenses sur ce secteur durant l'apogée de la crise sanitaire, le Département connaît depuis une évolution différentielle des allocations versées.

Au niveau des allocations individuelles de solidarité (AIS), un montant de 91,7 millions d'euros a été consacré au 1<sup>er</sup> septembre 2023 contre 91,1 millions d'euros un an plus tôt. Cette légère hausse est due, malgré la diminution des dépenses de RSA versées (27,8 millions d'euros en 2023 contre 31,1 millions en 2022 à la même période), à la croissance de l'APA et de la PCH.

L'évolution favorable du RSA a donc permis d'atténuer la hausse des deux autres allocations individuelles de solidarité : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). En effet, entre 2022 et 2023, celles-ci ont respectivement subi une augmentation de 6,2% et de 7,4%.

Pour ces allocations, le Département prévoit de consacrer en 2024 un budget à nouveau en hausse par rapport au BP 2023.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, les frais d'hébergement au titre de l'enfance et de l'autonomie des personnes âgées et handicapées connaissent une légère hausse : 75,4 millions contre 75,1 millions d'euros à la même période en 2022.

Ces frais d'hébergement, largement tirés par l'enfance, devraient une nouvelle fois constituer une source importante de progression en 2024 du budget de la solidarité.

- **Des dépenses de personnel en progression**

En juillet 2023, la valeur du point d'indice a été une nouvelle fois relevée (1,5%). L'objectif est d'atténuer la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires dans un contexte de forte inflation.

Les accords du Ségur de la santé lancés en 2020 par le Gouvernement pour reformer le système de santé ont conduit notamment à la revalorisation salariale des métiers de l'accompagnement social et du médico-social ; ces mesures impactent fortement le budget du Département.

Ces différentes mesures, ainsi que les créations de postes effectuées pour répondre aux besoins, expliquent la hausse des dépenses de personnel d'ores-et-déjà constatée en 2023 : elles s'établissent en effet à 82,4 millions d'euros au 1<sup>er</sup> septembre 2023 contre 76,4 millions d'euros à la même période en 2022.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le détail de la structure et de l'évolution de la masse salariale est présenté en annexe A au présent rapport.

Au BP 2024, les charges de personnel seront de nouveau en progression par rapport au précédent budget en raison notamment de l'effet en année pleine de la nouvelle revalorisation du point d'indice, de possibles évolutions gouvernementales, et par le glissement vieillesse-technicité (GVT).

- **Un accroissement des autres dépenses courantes**

Les dépenses relatives aux moyens généraux devraient connaître en 2024 une forte augmentation en raison du niveau d'inflation toujours élevé. Cette évolution est le résultat du contexte international actuel dans lequel les tensions à l'origine de la persistance de tensions inflationnistes partout dans le monde.

L'augmentation de ces dépenses est pour partie contrainte, avec notamment la hausse du coût de l'énergie, à laquelle le Département doit faire face, et pour partie choisie avec celles en lien avec les manifestations organisées en Vendée en 2024, à l'image du Vendée Globe. Les impacts, tant directs qu'indirects, ne sont pas encore déterminés avec précision pour le Département mais feront l'objet d'une prévision adaptée lors de la présentation du budget primitif 2024.

Parmi les autres évolutions notables, le Département maintiendra les contributions et subventions versées à ses partenaires (communes et intercommunalités, associations, chambres consulaires) et augmentera significativement le contingent versé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (+5%) dans le cadre de sa convention pluriannuelle. Pour rappel, la part de la contribution du Département de la Vendée dans le financement du SDIS figure parmi les plus élevées de France : 76% en 2021 pour une moyenne nationale, hors Paris, de 58%, ce qui plaçait la Vendée au 4<sup>ème</sup> rang national.

- **Les incertitudes liées aux frais financiers**

Sur les charges financières, compte tenu de la réalisation au 15 septembre 2023 de deux remboursements anticipés et grâce à l'absence de recours à l'emprunt par le Département, les intérêts de la dette vont diminuer entre 2023 et 2024, compensant la hausse des taux d'intérêt. A la date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, ces derniers sont estimés à 7,1 millions d'euros pour 2024, alors qu'ils devraient s'établir à 7,8 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Ces derniers mois, les taux ont nettement augmenté, évolution accentuée par la persistance de l'inflation qui a contraint la BCE à rehausser ses taux d'intérêt directeurs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers l'objectif de 2% à moyen terme, ce qui impacte les intérêts des emprunts indexés sur les taux variables. Au 15 septembre 2023, l'Euribor 3 mois s'établissait ainsi à 3,82% contre 2,13% au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Par ailleurs, en vue de circonstances exceptionnelles (dues au contexte macroéconomique actuel), le Gouvernement a décidé, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 et jusqu'en janvier 2025, que le taux de rémunération du Livret A serait gelé à 3% (alors qu'il aurait dû passer à 4,1% au 1<sup>er</sup> août dernier).

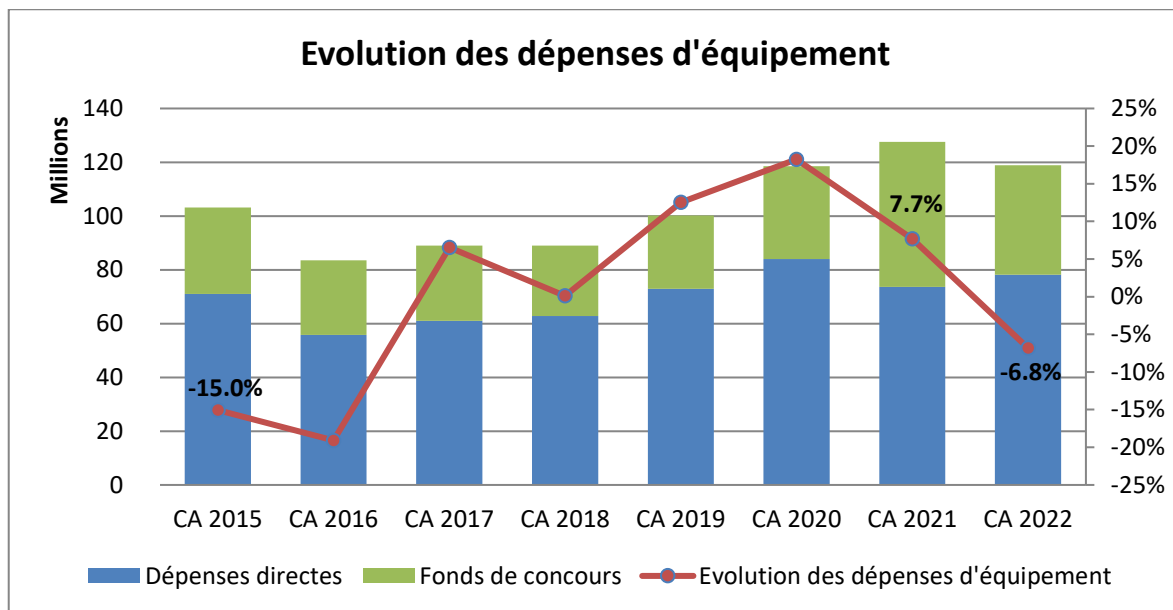
Depuis le 1<sup>er</sup> février, face au blocage des marchés financiers, la Banque de France a décidé de mensualiser le taux d'usure, taux maximum légal que les établissements bancaires sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un prêt. Ce dernier avait déjà fait l'objet d'une révision en 2022, avec la mise en place de trois taux différenciés (entre 2 et 10 ans, de 10 à 20 ans et de plus de 20 ans), en lieu et place d'un taux unique. L'objectif est de permettre aux établissements bancaires de mieux répondre aux besoins de financement des collectivités locales.

Pour rappel, l'encours de dette du Département, dont la situation est détaillée en annexe B au présent rapport, est composé à 62,7% d'emprunt à taux fixe, ce qui atténue l'impact pour la collectivité de la hausse envisagée des frais financiers dû à la forte remontée des taux.

### **C. L'investissement et son autofinancement**

Les dépenses d'investissement ont évolué en deux séquences distinctes au cours des dix dernières années :

- de 2010 à 2016, elles ont baissé de manière significative dans un contexte marqué, au plan national par la forte contrainte exercée sur les finances des départements, et au plan local par la nécessité de réduire le fort endettement de la collectivité, accumulé au tournant des années 2010 par le financement d'infrastructures lourdes ;
- depuis 2016 : à un rythme plus soutenu encore à partir de 2019, les dépenses d'investissement sont de nouveau en progression. Les crédits votés au BP en section d'investissement (avant intégration des reports) ont augmenté de 60% depuis 2016 et s'établissent en 2023 à plus de 140 millions d'euros (hors dette et dépenses imprévues).



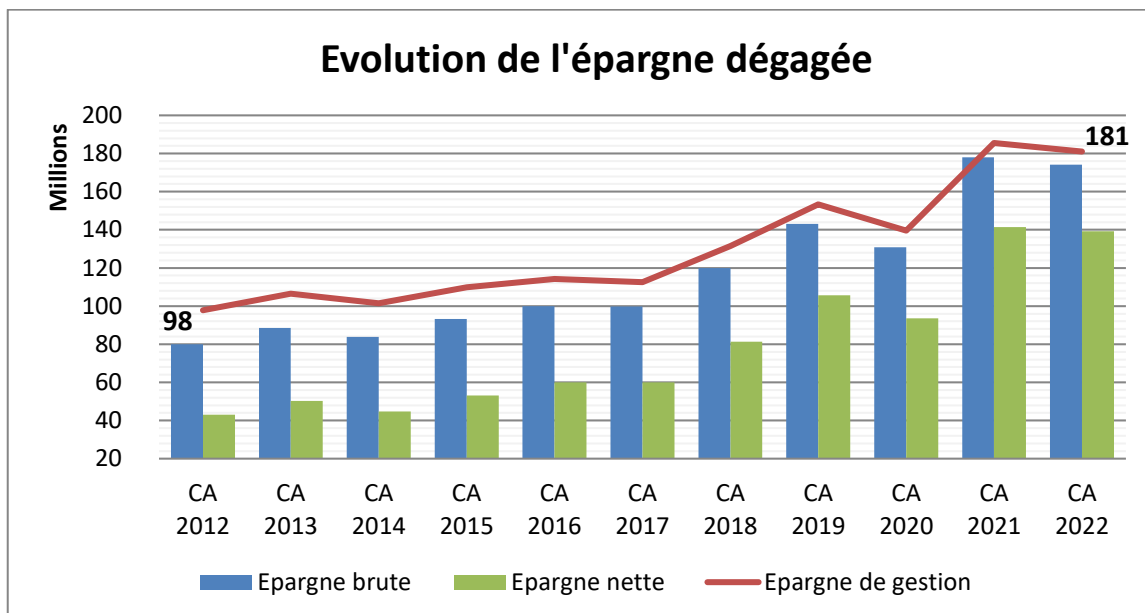
Aujourd'hui, la Vendée investit massivement au bénéfice de sa population et de son territoire. Le niveau des dépenses d'investissement par habitant y est ainsi supérieur de 25% à la moyenne des départements de taille comparable.

En 2024, les dépenses d'équipement se situeront en hausse, avant intégration des reports au BS, pour permettre la mise en œuvre des projets du mandat.

- **Un autofinancement maintenu à un haut niveau**

Depuis 2011, la stratégie financière du Département a consisté à restaurer puis maintenir à un niveau élevé sa capacité d'autofinancement, déterminante pour soutenir une politique d'investissement ambitieuse sans recourir de manière excessive à l'emprunt.

Au BP 2024, l'autofinancement du Département devrait connaître un fléchissement par rapport à celui de 2023, avant reprise du résultat de l'exercice antérieur. Cette situation est la résultante d'un effet ciseau provoqué par la forte hausse des dépenses de fonctionnement (social, politiques volontaristes) et l'absence de maîtrise des recettes impactées par la dégradation du contexte économique.



La maîtrise des dépenses de fonctionnement, engagée depuis 2015, devra ainsi se poursuivre afin de préserver, au mieux, le niveau d'autofinancement pour permettre au Département d'accentuer sa politique ambitieuse en matière d'investissement.

- **Des dépenses d'investissement élevées, à la hauteur des enjeux et des priorités départementales**

En 2024, le Département continuera à hiérarchiser les priorités de l'action publique et à mener des politiques évolutives, fondées sur l'innovation, la cohésion territoriale, et les transitions énergétiques et écologiques.

La politique d'investissement du Département s'inscrira dans la continuité des exercices précédent. Ainsi, le montant total des crédits relatifs aux dépenses d'investissement, dont la projection est détaillée en annexe C au présent rapport, se situera au BP 2024 à un niveau beaucoup plus élevé qu'en 2023.

Les dépenses d'équipement directes (c'est-à-dire celles qui viennent directement enrichir le patrimoine de la collectivité et qui améliorent le cadre et la qualité de vie des Vendéennes et des Vendéens) seront à nouveau en progression, de plus de 15%, par rapport au BP 2023. Cette évolution sera notamment le fait des dépenses relatives aux désenclavements et mobilités, aux collèges et aux bâtiments départementaux.

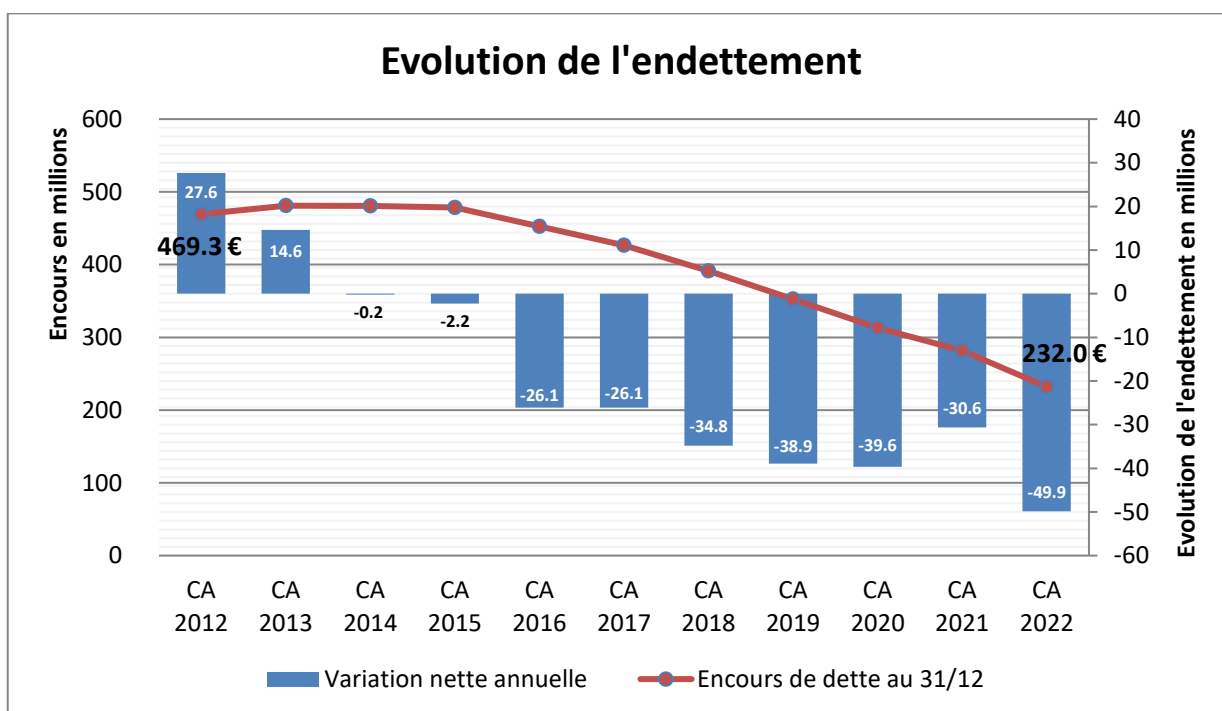
Les crédits alloués aux subventions d'investissement (soit les dépenses d'équipement indirectes) seront en légère augmentation. Cette évolution témoigne de la volonté du Département d'accompagner la dynamique de son territoire. En 2024, les communes et intercommunalités continueront notamment à être soutenues dans le cadre de la politique départementale de soutien aux territoires.

Le remboursement des emprunts en capital constitue la dernière composante significative des dépenses d'investissement. Il s'établira en 2024, hors recours à de nouveaux financements, à 28,8 millions contre 32,6 millions en 2023. Ce montant n'intègre pas les crédits alloués, le cas échéant, à la gestion active de la dette, pour des opérations de renégociation ou de remboursement sec qui seront principalement envisagées ultérieurement, en fonction des marges de manœuvre identifiées lors de la constatation du résultat 2023.

- **Un recours à l'emprunt limité pour poursuivre le désendettement**

En ce qui concerne le recours à l'emprunt, l'année 2024 devrait se situer, après le budget supplémentaire (BS), dans la continuité des exercices précédents avec une inscription limitée, rendue possible par un niveau d'autofinancement conséquent et l'utilisation d'une partie du résultat 2023.

Les disponibilités dégagées, une fois intégrées, permettront de ramener l'inscription d'emprunt au plus près de l'annuité en capital, idéalement pour poursuivre sa trajectoire de désendettement.



\*\*\*\*\*

Le contexte d'incertitude, dans lequel le rapport d'orientation budgétaire a été élaboré, contraint le Département à faire preuve de prudence et d'anticipation. Pour autant, le budget primitif (BP) 2024 qui sera proposé à l'approbation du Conseil Départemental, s'inscrit dans la volonté du Département de continuer à mettre en œuvre de manière ambitieuse les priorités qui ont été définies en début de mandat.



Les contours du budget de l'année à venir ont été tracés. Ils seront affinés dans les prochaines semaines en vue de la session du vote du budget primitif (BP) qui se déroulera les 14 et 15 décembre 2024.

La forte progression des crédits alloués aux projets départementaux (désenclavement, collèges, infrastructures portuaires et bâtiments non-scolaires) et au soutien des actions portées par des partenaires extérieurs (habitat, politique départementale de soutien aux territoires) en sera la démonstration.

Cet effort sur l'investissement sera mené en 2024 malgré une progression sensible des dépenses de fonctionnement accentuée notamment par la forte inflation constatée actuellement, des mesures décidées par l'Etat, la progression des dépenses sociales et des manifestations organisées en Vendée l'an prochain, à l'image du Vendée Globe..

La dynamique dans laquelle s'inscrit cette ambition que le Département souhaite poursuivre et amplifier sera probablement confrontée en 2024 à de nouvelles mesures de l'Etat qui impacteront ses recettes et ses dépenses, notamment dans le cadre de la future loi de programmation des finances publiques 2024-2027.

Telles sont les grandes orientations du prochain budget primitif 2024 qui sera soumis au vote du Conseil Départemental lors de la session des 14 et 15 décembre prochain.

**PROPOSITION**

En conclusion, je vous invite à délibérer sur les orientations budgétaires 2024.

Le Président,

Alain LEBOEUF